L'ABEILLE.
IMPRIMÉE ET PUBLIÉE [illegible] JOURS PAR JÉRÔME BAYON.
Vendredi, 10 Juin 1831.

MONITEUR.

Nouvelle-Orléans, 10 juin.

[illegible]ous ne savons par quel fâcheux [illegible]ographe suivant qui terminait l'ar[ticle] sur le bénéfice de Mme. Féron, a [été] oublié :—

"Le duo de la composition de M. Curto, entendu entre les deux pièces, a été accueilli de la manière la plus flatteuse ; le succès de l'auteur n'est pas moins dû au talent dont il vient de donner une preuve si évidente, qu'au goût parfait avec lequel ce morceau a été chanté par lui-même et Mme. Féron."

En preuve de ce que nous disions hier de l'état des choses dans le sud du Mexique, nous publions les articles suivants que nous traduisons du *Redactor Oajaqueño*.

ETATS-UNIS MEXICAINS.
(Extrait de la partie officielle du *Registro Oficial*.)
DIVISION DU SUD.

A son excellence le ministre de la guerre et de la marine.

J'ai l'honneur d'annoncer à votre excellence que tout le territoire qui a été confié à mes soins jouit de la plus parfaite tranquillité, et que la guerre civile s'y rencontrerait difficilement.—Quelques jours après ma soumission il s'était montré sur les bords de la Zacatula une bande qui troublait l'ordre et inquiétait les habitants, et qui paraissait d'autant plus à craindre qu'elle se tenait dans un endroit assez raproché de celui où se trouve Gordiano Guzman, avec qui on la croyait d'accord ; mais, grâce à la prudence et à l'activité du lieutenant-colonel Joseph-Marie Martinez, elle a bientôt disparu, et les hommes dont elle se composait se sont retirés chez eux: de manière que cette partie du sud jouit de la paix. Depuis l'habitation San-Gerómmo jusqu'à Acapulco, son excellence le général Nicolas Bravo a tout pacifié; et d'après son ordre, mes troupes ne se sont pas dirigées de ce côté. Ce que j'ai l'honneur de vous faire savoir, afin que vous puissiez en instruire son excellence le vice-président, pour sa satisfaction ; vous assurant en même temps de ma considération distinguée et de mon respect.

Dieu et Liberté—Petatlan, 26 avril 1831.
Isidore MONTES D'OCA.

—Au même.

Excellence.—Codallos, qui a été poursuivi avec la plus grande activité, et qui. suivant les nouvelles que j'ai reçues avant-hier, est à Cerro-Prieto, n'a plus avec lui que vingt-quatre hommes, tous officiers et sous-officiers. Hier le colonel Mariano Vargas est sorti d'ici avec une partie du 10e. pour aller rejoindre à Tacambaro trente-cinq dragons commandés par M. Joseph-Marie Sa[illegible]to et cinquante hommes qui sont sous les ordres du lieutenant-colonel Antoine Estrada ; de là ils se mettront à la poursuite de Codallos, et ils le presseront tellement qu'il ne lui restera d'autre alternative que de tomber sous leurs coups, ou d'implorer le bienfait de l'amnistie. J'aurai soin d'informer votre excellence des résultats.

Dieu et Liberté.— Quartier-général de Pazcuaro, 5 mai 1831.
Ignace D'INCLAN.

—Au même.

Excellence,—Le petit corps de cent hommes de la milice civique de Zacatecas, auquel s'étaient joints trente-quatre citoyens, à cheval, de Zapotiltic, et qui était stationné à Tamazula sous les ordres du capit. François Bejarano, a eu hier une rencontre à Palmillas avec la bande de Guzman, qui est forte plus de 800 hommes, dont une petite partie d'infanterie et le reste de cavalerie. Je me trouvais avant hier a Tecalitlan, où on croyait que Guzman attaquerait, dans l'espoir d'é[illegible] et de monter en cet endroit et à Tuspan quelques autres citoyens. Dès que je sus que Guzman s'avançait sur Tamazula, j'ordonnai à ce petit corps de l'attaquer aussitôt qu'on connaîtrait sa position, mais sans exposer le détachement en s'éloignant trop. Je doutais que Guzman s'approchât de ce point, et ce doute était confirmé par plusieurs rapports contradictoires que je recevais. Les détachemens des environs de Tacalitlan étant assurés autant que possible, je me rendis en hâte en cet endroit pour réunir quelque peu d'infanterie au piquet de milice civique de Guadalajara et établir cette force dans un lieu d'où elle pût se porter sur le point menacé. Hier, à midi, M. Antoine Pedrosa, adjudant-major des milices de Zacatecas et commandant Tamazula, ayant appris quelle position occupait Guzman, il se mit à la tête de la section déjà mentionnée, commandée par le capitaine François Bejarano, et, suivant mes ordres, il marcha au devant de l'ennemi. Il rencontra bientôt la bande de Guzman retranchée dans une ambuscade; par suite de cette précaution il ne put lui faire beaucoup de mal Guzman alors chargea vigoureusement nos troupes, mais le feu de l'infanterie de Zacatecas l'arrêta ; nous ne pûmes faire usage de la cavalerie de Zapotiltic, à cause du petit nombre d'hommes dont elle se composait et de la supériorité de celle de l'ennemi. Guzman se voyant ainsi arrêté voulut tourner le dos aux forces que commandait le major Pedrosa, et attaquer le détachement de Tamazula, qu'il croyait faible. Pedrosa le suivit, et Guzman continua à faire feu sur ces cent hommes d'infanterie, qui se défendirent jusqu'à l'entrée de la nuit. Guzman alors se retira, mais l'obscurité de la nuit nous empêcha de voir quelle route il suivait: le major Pedrosa entra à Tamazula à dix heures du soir. La perte de Guzman n'a pu être estimée par l'officier qui commandait dans cette affaire, mais elle doit être de quelque importance. La nôtre est très-sensible, le brave capitaine François Bejarano a été dangereusement blessé par une balle ; cinq soldats de Zacatecas l'ont aussi été, dont deux mortellement……………………

(☞ Le reste du bulletin ne contient que des éloges des troupes qui ont combattu, des recommandations, &a.)

Dieu et Liberté.—Zapotlán, 30 avril 1831.
Joachim PARRES.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

HAVRE, 21 avril.

De la séance de la chambre des pairs, du 19 avril.

Une bien triste comédie a été jouée avant-hier au palais du Luxembourg. Jamais la chambre des pairs n'a justifié mieux, l'opinion que la France avait conçue d'elle. Cette chambre s'est montrée à tous les yeux, avec ses déplorables nuances d'opinions, ses intentions cachées et ses espérances révoltantes. La fatalité ou la maladresse avec laquelle elle a laissé échapper son secret, a décidé de son sort. L'ancienne pairie s'est suicidée. Il s'agissait de la loi d'expulsion de la branche aînée des Bourbons. C'était soumettre les partisans intimes de Charles X à une publique épreuve. Les ministres ont rougi de l'impudence et de l'audace que certains pairs ont mise à exprimer des sentimens qui s'accordaient si mal avec le serment qu'ils avaient prêté à Louis-Philippe et à la charte de 1830. MM. de Fitz-James, de Dreux-Brézé, de Maillé, de Noailles, en s'inscrivant pour parler contre le projet de loi, croyaient saisir une occasion favorable de faire impunément parade de leur dévouement au roi déchu : ce jeu, si fatigant pour nous, pouvait avoir quelque chose de piquant pour les nobles orateurs. Les ministres de leur côté, présens à la séance, comptaient peut-être obtenir en faveur du projet de loi, quelque docilité de la part des partisans les plus opiniâtres de la monarchie déshéritées. Les nobles orateurs de la légitimité n'ont réussi qu'à irriter la trop longue patience de ceux de leurs collègues dont l'illustration est encore nouvelle ; et le scandale des regrets a été poussé si loin par les élégiaques d'Holyrood, que les ministres, dont la longanimité se trouvait épuisée, ont été obligés de prendre la parole, pour défendre le gouvernement outrageusement attaqué dans cette séance. Les signes de vivacité de M. C. Périer, les termes acerbes de M. Barthe et la précipitation avec laquelle M. d'Argout a cru devoir clore la discussion, nous démontrent jusqu'à quel point il a fallu que les choses aient été poussées dans cette pénible séance, où 74 voix seulement, sur 133, se sont prononcées pour le projet de loi d'expulsion.

Mais cette séance a été féconde en résultats. Les anciens pairs de la monarchie se sont séparés pour jamais des pairs qui seuls, depuis l'ancienne révolution, ont su faire leur illustration : les ministres actuels ont rompu dans cette séance avec la partie anti-nationale de la chambre héréditaire. Le public, déjà éclairé sur les intentions de la vieille pairie, lui sera devenu irréconciliable. Un reflet de parjure du 26 juillet a brillé encore dans l'enceinte du Luxembourg, mais ce reflet-là sera le dernier.

Pourquoi toute la France ne sait-elle pas comme nous, quelle est la conduite particulière de la plupart des pairs de Charles X. Elle apprendrait ce que nous devons espérer de ces hommes qui, à l'abri d'un serment sacrilège, conspirent presque ouvertement contre le trône et le pays à qui ils ont juré fidélité. Mais les ministres savent ce que nous sommes obligés de taire ; l'indignation avec laquelle ils ont repoussé les attaques audacieuses de quelques-uns des orateurs de la chambre des pairs, nous laisse deviner quel sentiment ils ont apporté dans une discussion où tous les masques et tous les bandeaux sont enfin tombés de tous les visages et de tous les yeux.
(*Journal du Hâvre.*)

—Le *Courier* anglais d'avant-hier 19, assure que le bruit du mariage entre le prince Léopold et une des filles du Roi des Français est très-fondé; mais, ajoute ce journal, cette union qui devait donner le trône de la Belgique au prince Léopold, est rejetée par la jeune princesse française.

On lit le passage suivant dans un article du même journal:

"Nous sommes heureux d'annoncer qu'une lettre très-satisfaisante a été adressée par le prince de Metternich à M. Casimir Périer, au sujet de l'intervention dans les affaires d'Italie, et qu'on ne peut raisonnablement douter aujourd'hui des intentions pacifiques du Cabinet autrichien. Nous pensons cependant que M. Casimir Périer s'est mépris sur la cause des concessions faites par le prince de Metternich. Les menaces de la France n'ont influé en rien sur la conduite du Cabinet autrichien : la conduite prudente et modérée de l'Autriche lui a été dictée par sa conviction, après mûre reflexion, sur la nécessité de la paix, et par la juste déférence qu'il a montrée aux judicieux conseils du noble Lord qui est à la tête du département de nos affaires étrangères, "

C'est donc l'Angleterre qui s'attribue l'honneur, si toutefois il y en a, d'avoir determine la retraite de l'armée autrichienne. Cette circonstance qui serait un peu humiliante pour nous si nous avions voulu nous faire gloire, de la marche rétrograde de l'Autriche, n'est peut-être en définitive, qu'une de ces petites satisfactions d'orgueil, que ne manquent pas à l'occasion, de se donner les journalistes anglais.

M. Casimir Périer au surplus a lui-même avoué à la Chambre des Pairs, que l'Autriche n'avait pas attendu les dernières notifications de la France pour faire évacuer la Romagne
(*N. du R. du Journal du Havre.*)

PARIS, 22 avril.

La *Gazette de Parme*, du 13 avril, contient une ordonnance de Marie-Louise qui proscrit la fermeture du cabinet de lecture de François Pastori, et défend l'introduction dans ses duchés, des journaux français ou qui s'impriment en France, autres que le *Moniteur*, la *Gazette de France*, la *Quotidienne*, le *Galignani's Messenger*, le *London and Paris Observer*. Des peines sévères sont prononcées contre les infractions à cette ordonnance, motivée, y est-il dit, sur les très-pernicieuses conséquences qu'on apportées dans l'opinion publique et dans la morale, la propagation de certains livres et journaux politiques du jour. Les rigueurs de l'ancienne impératrice des français s'étendent aux associations illicites. La main de l'Autriche a évidemment redigé l'ordonnance de la mère du duc de Reichstadt.

PARIS, 19 avril.

On assure que le cabinet anglais a demandé aux ambassadeurs de Russie et de Prusse à Londres des explications au sujet d'un traité *supposé* entre la Russie et la Prusse, pour agir de concert contre la Pologne. Dans cette occasion, lord Palmerston aurait signifié à ces deux ambassadeurs que, le jour où la Grande-Bretagne connaîtrait d'une manière authentique l'existence d'un semblable traité, elle embrasserait ouvertement la cause de la Pologne.

Le cabinet anglais viendrait bien tard s'intéresser à la Pologne, et probablement il ne pourrait rien par les armes pour la sauver : mais enfin, les Anglais n'ont jamais eu les Polonais pour frères d'armes. Leur gouvernement a pu se montrer faible sans être ingrat. (*National.*)

PARIS, 20 avril.

On nous assure que c'est seulement un instant avant de partir pour la séance royale, que l'allusion à la discussion de la chambre des pairs d'hier, a été placée dans le discours du Roi.

C'est des élections qui vont bientôt commencer, que dépend le sort de la pairie; après la démonstration d'hier, il faut croire que les électeurs demanderont aux candidats des explications cathégoriques, sur l'opinion relative aux privilèges de l'hérédité, que la session de 1831 doit, d'après la Charte du 7 août, remettre en question.

—On mande de Lucerne, le 11 avril :

"D'après des bruits qui circulent parmi les membres de la diète, M. de Séverin, ambassadeur de Russie, aurait reçu, il y a déjà quelque temps, une note de son souverain adressée à la diète, en réponse à la communication de l'acte de neutralité du 27 décembre, qu'il aurait pris sur lui de tenir secrète dans l'attente des événemens. Dans cette note, le czar désapprouvait hautement tout ce qui s'est passé en Suisse depuis quatre mois, déclarait ne reconnaître la neutralité helvétique qu'autant que les constitutions de 1815 seraient maintenues ou rétablies, sans faire toutefois difficulté, comme à la fin de l'année dernière, de reconnaître la diète de Lucerne comme légale."

—On nous écrit de Narbonne, le 8 avril :

"Les destitutions que *le Moniteur* nous a apportées aujourd'hui ont retrempé vivement l'esprit public, fortement abattu des menaces du ministère : l'indignation s'exprime hautement. Une circonstance assez intéressante a donné lieu de faire éclater tous ces sentimens.

"On jouait au théâtre *la Mort de Napoléon à Ste.-Hélène*. Toutes les allusions politiques avaient été saisies avec cette facilité d'esprit qui distingue les habitans du Languedoc. Quand Napoléon, voulant flétrir dans la prostérité son lâche bourreau, dicte au général Bertrand ses Mémoires, en présence de sir Hudson Lowe, et qu'il rappelle qu'un général anglais, avec une nombreuse garnison et une artillerie formidable, s'était laissé forcer dans l'île de Caprée par le brave général Lamarque, un tonnerre d'applaudissemens très long-temps répétés sembla devoir faire écrouler l'édifice. Des bravos éclatèrent de toutes parts, et, au milieu de cet élan public, quelques voix ayant fait entendre ces mots : "Et pourtant on l'a destitué !" les salves d'applaudissemens recommencèrent avec plus de force, et les cris de: "Bravo au général Lamarque!" terminèrent le spectacle."

ALBANIE.

SCUTARI, 1er. mars.

Il y a quelques jours, le pacha Mustapha convoqua les notables de notre ville pour entendre leur opinion à l'égard des hostilités commencées par le grand-visir ; il adressa ce discours à la nombreuse assemblée : "Je le tiens de main sûre, le grand-visir veut notre soumission entière et complète et déjà il a réussi par des menaces et de fausses promesses, à occuper les villes d'Elbassan, Pirann, Cavaglia, Durazzo, Droia et Erbrida. Je vous ai donc convoqués pour vous mettre devant les yeux l'état des choses et pour vous demander si vous consentez à subir le joug de la Porte, plus accablant que jamais par le nouveau système militaire et financier, ou si vous voulez défendre votre liberté ; moi, je suis prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour cette cause, et si vous pensez de même, nous n'aurons rien à craindre du grand-visir, dont toute l'armée ne comptera guère plus de 16 mille hommes. Mon gendre occupe les environs de Djbra avec 8 mille hommes de la tribu de Madgani, tout prêts à entrer en campagne ; la Bosnie, la seigneurie de Gakowo, Pestrini et une partie de la Servie, m'ont offert leur secours. Je demande à mes sujets un homme par maison ; je crois ainsi être sûr du succès, et je vais entrer en campagne quatre jours après la fête du Bairam." Ce discours fut souvent interrompu par de vives acclamations, et à la fin toute l'assemblée déclara son consentement par des cris de joie. Dès ce moment les individus de tout âge se préparent au combat. Cependant nous apprenons que les villes sus-nommées n'ont été occupées que par une petite partie de l'armée du grand-visir, qui se trouve lui-même encore avec 10 mille hommes à Giorza.
(*Journal de Prusse.*)

BELGIQUE.

BRUXELLES, 17 avril.

A partir du 16 avril, la session du congrès a été prorogée sans ajournement fixe.

—Un voyageur donne la relation d'un voyage qu'il a fait en Hollande, où ses affaires l'appelaient. Quoique muni d'un passe-port prussien, il n'est sorte de persecutions et d'avanies qu'il n'ait endurées de la part de la police hollandaise. Dans sa course, notre voyageur a souffert tout ce que la tyrannie peut inventer de plus féroce. A Arnhem, on le jette en prison parmi des voleurs et d'autres criminels : il éprouve le même traitement à Gorcum, à Dort et à Huisden. A Bois le-Duc, la maréchaussée le rançonne. Ce n'est que lorsqu'il a mis le pied sur le territoire belge qu'il a pu respirer librement, et qu'il a vu le terme des maux dont il a été accablé par le gouvernement hollandais.

LUXEMBOURG, 14 avril.

Chez nous, l'esprit est excellent, je crois que si on nous envoyait des armes, nous trouverions des femmes et des filles en suffisance pour en former quelques régimens. Toute la population est dans une espèce de fureur : on bat la caisse sur des chaudrons, chacun s'exerce, on trépigne d'impatience de se ruer sur les ennemis. Les choses en sont au point que je crains tout que dans quelques jours d'ici les hommes suspects ne soient forcés de quitter le pays pour se retirer auprès de leurs protecteurs, les 23 anti-Belges du Luxembourg.
(*Emancipation.*)

PRUSSE.

BERLIN, 8 avril.

Les dernières lettres de Varsovie parlent avec enthousiasme des victoires des Polonais ; deux corps d'armée ont non seulement été battus, mais presque complètement détruits. Quand ces nouvelles seraient exagérées, il n'en est pas moins incontestable que les Polonais ont obtenu de grands avantages, et que leur quartier-général est déjà au-delà de Minsk. Les nouvelles de l'insurrection en Samogitie sont aussi fort importantes ; on dit que Wilna a été pris par les mains des insurgés, et qu'il a été établi un gouvernement provisoire à la tête duquel sont des nobles distingués. Les communications avec Saint-Pétersbourg sont interceptées sur plusieurs points de notre frontière. On ne peut qu'être étonné que le vertige révolutionnaire fasse de tels progrès, et que le colosse russe soit engagé depuis plusieurs mois, avec la revolution polonaise, dans une lutte non encore terminée : mais quel en sera le résultat ? La perte de la Pologne, rendue tristement glorieuse par son héroïsme, mais une perte inévitable. Tout le monde convient, même à Paris, que les Polonais succomberont, s'il ne leur vient pas de secours étrangers ; mais il ne peut pas leur en venir : il ne leur en viendra pas. *le contraire est plutot possible.* Les succès mêmes des Polonais avancent la catastrophe ; car les puissances voisines seraient engagées, par le péril croissant, à intervenir promptement et à éteindre d'un seul coup l'incendie. *Si le ministère français persiste dans sa louable entreprise de faire rétrograder la révolution* et respecter les traités, nous pouvons compter sur le maintien de la paix.
(*Gazette d'Augsbourg.*)

ESPAGNE.

MADRID, 7 mars.

La cour est partie ce matin pour Aranjuez, où elle passera toute la belle saison. Avant le départ, deux dispositions ont été prises, qui font connaître assez dans quel système le gouvernement persévère : l'une est l'installation de la commission militaire (cour prevôtale) de Madrid, où figure, comme assesseur, Zorilla, le plus infâme et le plus effronté des agens de la police apostolique ; l'autre est l'ordre, expédié au capitaine-général d'Andalousie, d'exécuter, sur les 400 constitutionnels pris à l'île de Léon les dispositions du décret du 2 octobre dernier, c'est-à-dire, de les faire fusiller immédiatement. Cette horrible exécution ne sera point commandée par le général Quesada, qui a juré que jamais sa bouche ne prononcerait l'ordre de mort contre des gens qui se sont rendus ses prisonniers de guerre. Quesada devra donc abandonner son commandement, et le pouvoir absolu perdra le seul homme d'honneur qui ait consenti à le servir.

On parle beaucoup ici de correspondances et d'intrigues entre Holyrood et notre cour, intrigues dont notre ambassadeur à Londres et le duc de Wellington lui-même seraient les intermédiaires. Il s'agit d'accorder en Espagne un asile à la famille proscrite ; les liens de parenté qui l'unissent au roi serviraient de prétexte à son admission dans notre pays. Toutefois, comme au milieu des circonstances actuelles, permettre le séjour de Charles X. et de son petit-fils dans le voisinage de votre frontière serait jeter le gant à la France, on ne pense pas que le gouvernement se décide à satisfaire légèrement son envie. Les négociations à ce sujet doivent traîner en longueur.

ITALIE.

On lit dans la *Gazette de Bologne* du 5 avril:

" La commission militaire instituée à Modène, le 4 février 1831, et remise en vigueur par la proclamation du 20 mars suivant, a, par sa sentence du 28, condamné à la peine de mort, avec confiscation des biens, les nommés Guiseppe Brevini, Antonio Giaconizzi et Luigi Adani, tous trois ex-pionniers, accusés de s'être réunis aux chefs révoltés, le 3 février la nuit suivante, dans la maison de Ciro Menotti, pour exécuter le criminel dessein de renverser le gouvernement légitime, par l'arrestation du prince et le meurtre d'une partie des ministres, de s'être opposés, les armes à la main, aux agens de la force publique envoyée pour les arrêter et d'en avoir tué plusieurs.

"Les condamnés ont été recommandés, par la commission, à la clémence de S. A. R. le duc de Modène, qui, vu les circonstances atténuantes, leur accorde la vie, et commue leur peine en douze ans de galères, attendu qu'il est prouvé que les trois détenus, remis en liberté par le gouvernement rebelle, ont constamment refusé de le servir en aucune manière; qu'en effet il ne se sont point engagés à son service; qu'ils n'ont point suivi les rebelles dans leur fuite; qu'ils ne se sont point cachés et qu'ils sont restés paisiblement à Modène, lors de l'arrivée des troupes autrichiennes, et jusqu'au moment de leur arrestation."

Le rescrit ducal se termine ainsi :

"Mais, comme nous n'accordons cette grâce uniquement que pour mettre une différence entre ceux qui, probablement, par la qualité des personnes et leur éducation, sont censés avoir ignoré le véritable but de la conspiration, et ceux qui, par leur rang, leur éducation et leurs lumières, se sont rendus coupables du crime de conspiration et de rebellion contre leur souverain légitime et de résistance à la force militaire, et à l'égard desquels il est impossible d'admettre l'excuse d'ignorance et d'erreur, puisque le fait en lui-même était criminel, nous avertissons la commission militaire, chargée de juger les présens et les contumaces, qu'à l'égard de tous autres auteurs ou complices d'un si horrible attentat, notre volonté est qu'il soit procédé avec toute la rigueur des lois, et que toute recommandation à notre clémence sera rejetée."

La *Gazette de Parme* contient plusieurs décrets de S. M. l'archiduchesse Marie-Louise, relativement à l'administration intérieure du duché.

Par décret du 14 mars, tout étranger, qu'il ait ou non obtenu un permis de séjour doit sortir du duché dans trois jours.

Les cours d'études de l'université de Parme sont fermés, et les étudiants non domiciliés dans cette capitale doivent retourner immédiatement dans leur pays, en vertu d'un décret à la date du même jour.

Un autre décret du 15 porte ce qui suit.

"Seront arrêtés, mis en accusation et jugés par le tribunal civil et criminel de Parme tous les individus, quels qu'ils soient, qui, depuis le jour de notre départ de Parme jusqu'à celui de l'entrée des troupes autrichiennes dans cette ville, ont fait partie du gouvernement révolutionnaire.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Gén. St. Anne, Baso, Verá Cruz, S Cucullu.
Goël. Cull, Jordan, Boston, Lincoln & Green.
Goël. A Turner, Beshwood, New-York, Capt.
Goël. Vera Cruzano, Cortezar, Tampico, Lizardi frères.
Goël. Canton, Petit, Matamoras, J W Breedlove.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Shark, de la passe S. O. ayant mis en mer les navires Margaret, et Ann-Mary-Ane, les goëlettes Tom, Loretto et Elizabeth ; il a amené les bricks Charles, George Washington, la goël. Stranger, ainsi que le brick Isabe la parti d'ici pour la Havane, et rentre en detresse, ayant cassé son gouvernail en touchant sur la barre.

Brick Charles, Stetson, Verá Cruz.
Brick Geo. Washington, Hudling, Providence
Goël. [illegible], Fitz, Bath.
Pat.-à-vapeur Columbia, Mumford, B. Sarah

Théâtre d'Orléans.

VENDREDI, 10 JUIN 1831.

La première représentation de

NAPOLEON,

Ou Schœnbrunn et Ste.-Hélène,

Grand drame nouveau historique, en deux parties, et en neuf tableaux, par MM. Ch. Dupeuty et Regnier.

Rien n'a été épargné pour donner à cet superbe ouvrage toute la pompe qu'exige son spectacle extraordinaire.

Le fameux tableau, du plus grand effet représentera Napoléon [illegible]

Au 9me. et dernier tableau, l'on verra [illegible]

Ces deux décorations nouvelles ont été peintes par Mr. Develle.

Tous les costumes sont nouveaux et de la plus grande exactitude.

Vu la longueur de cet ouvrage, il sera donné seul.

AVIS.—La société qui existait sous la raison de L. Lafaye & Pastor, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. Mr. L. Lafaye reste seul chargé de la liquidation des affaires.
N. B. M. Gaspard Baune est seul chargé des recouvremens de la dite société.
10 juin—2.

EN déchargement du navire Union, venant du Havre, 25 caisses Vin de Champagne, qualité supérieure, à vendre par
10 juin. SAM. C. BELL.

SUCRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Columbia, 30 boucauts Sucre, à vendre par [10 juin] S. C. BELL.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Lady Franklin, 72 tierçons jambons couverts, à l'usage des familles, et 15 barillets graisse, à vendre par [10 juin] S. C. BELL.

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu récemment 236 [illegible] de caisse, cigarres de la Havane, à vendre par
10 juin. S. C. BELL.

EAU de vie blanche, 3 6 avec drawback, à vendre rue St. Louis no. 21. 10 juin.

JAMBONS—Jambon et plats côtés en caisses et en barriques, à vendre par
10 juin. STETSON & AVERY.

JUS DE CITRON & D'ORANGE FRAIS.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a reçu par les derniers arrivages un nouvel approvisionnement de jus de citron et d'orange, clarifié et de qualité très-supérieure. Les acheteurs pourront s'en procurer tout l'été, soit par baril, damejeanne, gallon ou bouteille, le soussigné en ayant toujours une futaille en percée. De plus : Confitures et Tamarin de la Havane. S'adresser comme d'usage au Magasin de Graines, rue Royale, No. 55.
10 juin W. M. SMITH.

TAMARIN FRAIS ET CONFITURES DE LA HAVANE.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de la Havane, un choix de Tamarain très-frais et de Confitures de toute espèce, qu'il vendra en bocaux et vases de toutes dimensions. Les confitures consistent en citrons, oranges, gingembres, ananas, hicaques, gelée de goïave, &c. S'adresser à W. SMITH, Au magasin de Graines, *rue Royale, No. 55.*
10 juin

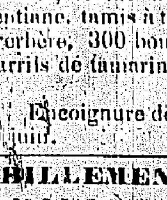

LES soussignés ont reçu par le navire Henry Astor et divers autres arrivages, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.

Extrait alcoolique de salsepareille, do. douce amère, do. absynthe, do. ellébore, do. stramonium, racine de ratanhie, fleurs de coquelicot, roses des provins, fleur des tilleuls, Centaurée, racine de guimauve, do. valériane, do gentiane, tamis à tambour assortis, fourneaux à reverbère, 300 bouteilles sirop de calebasse, 10 barrils de tamarin frais.
F. ORIOL & CO.
Encoignure des rues Dumaine et Condé.
10 juin.

HABILLEMENS A LA MODE!!

WILLIAM C. NORRIS & Co., rue de Chartres No. 38, ont reçu par les derniers arrivages, un nouvel approvisionnement d'Habillemens d'été, parmi lesquels il s'en trouve beaucoup faits dans le dernier genre.
8 Juin

PASSAGE POUR BORDEAUX.

Le brick français ALCYON, capt. Cartier, partira positivement le 15 du courant, on peut encore recevoir quelques passagers, pour les conditions s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 juin. THEODORE NICOLET & CO.

POUR NEW-YORK.

Le beau brick fin voilier doublé et chévillé en cuivre, CHARLES, capitaine L. Stetson; il est prêt à recevoir un chargement et partira sous peu; pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
10 juin. STETSON & AVERY.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La goëlette fine voilière SWAN, capitaine Green, ayant la principale partie de son chargement engagé. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
8 juin J. W. ZACHARIE & Co.

On a besoin d'un bon navire pour prendre environ 200 boucauts de sucre sur une habitation à 28 milles au-dessus du fleuve et les porter à Baltimore. S'adresser à
8 juin THEODORE NICOLET & Co.

POUR BALTIMORE.

La goël. CONSTELLATION, ayant besoin de 200 barils et d'un chargement sur le pont. S'adresser au capitaine à bord en face du Ferry, ou à
8 juin A. GURNEY, rue Gravier.

A FRETER.

Le bateau doublé en cuivre, MAJESTY, capitaine Spear. S'adresser à
Wm. G. HEWES,
8 juin rue du Camp, No. 9.

POUR BOSTON.

Le bon brick HOPE, capitaine Loring, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à
Wm. G. HEWES,
8 juin No. 9, rue du Camp.

POUR BOSTON.

Le beau brick fin voilier HAMILTON, capt. Foster, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
8 juin. STETSON & AVERY.

A LOUER OU A FRETER.

Le superbe brick fin voilier chevillé en cuivre, SARDIS, capt. Doggett, et NAVARINO, capt. Wecks, pouvant porter chacun environ 500 bts. de tabac, ou 700 balles de coton, S'adresser à
W. G. HEWES,
7 juin. rue du Camp, no. 9

AVISO.

La goleta CORREO, su capitan Dn. Jose Maria Hernandez, saldrá positivamente para Tampico, el jueves proximo 9 del corriente por la tarde [illegible] ; por lo qual, se les suplica a los pasageros, tengan la bondad de embarcar sus equipages el miercoles por la tarde ó jueves por la mañana, visto que el buque saldra por la tarde sin falta. 7 juin—4

POUR LE HAVRE.

Le beau navire neuf CROTON, capitaine Eb. Baker, sera très-promptement expédié. Pour frêt et passage, s'adresser à
4 juin Hy. PERRET, & CHARBONNET.

POUR BORDEAUX.

Le navire français, doublé et chevillé en cuivre, ALCYON, capitaine Cartier, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. [illegible], ou à
[illegible] THEODORE NICOLET & Co.

A FRETER.

La barque (A 1) PRUDENT, doublée en cuivre, capitaine [illegible], pouvant porter 1050 balles de coton. S'adresser à
Wm. G. HEWES,
31 mai rue du Camp, no. 9

POUR RICHMOND (Va.)

La belle barque fine voilière WYOMING, capitaine J. Conlon, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au poteau no. 33, ou à
31 mai. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.

Le navire A 1, CALUMET, capitaine Osgood, pouvant recevoir l'équivalent de 400 balles de coton, ainsi qu'un chargement sur le pont. S'adresser à bord, ou à
31 mai LINCOLN & GREEN.

AVIS.—Nous prevenons le public que M. Gaspard Baune est seul chargé de tous nos recouvremens,
Nlle.-Orléans, le 3 juin 1831.
8 juin—3 J. B. LESPARE & Co.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

JOSEPH CH. SPRENGER a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son magasin de l'encoignure des rues Royale et Bienville, à la rue de Chartres, No. 37.
9 juin

TRAITES SUR PARIS directement ou sur le Havre, payables dans Paris, à vendre par
F. PERRET,
6 juin. rue Toulouse, no. 60.

BEAUX ARTS.

J. HUDSON, élève de A. Meucci, venant de terminer ses études, offre ses services aux Dames et Messieurs de la Nelle.-Orleans, comme peintre en miniature. Il donne aussi des leçons de dessin. Sa demeure est rue Bienville, No. 117. 6 juin—1

RECU par le brick Alcyon, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés,
50 tierçons vin blanc ;
100 caisses fruits à l'eau-de-vie ;
6 Do. absynthe Suisse ;
20 Do. liqueurs surfines ;
6 Do. hermitage blanc ;
4 Do. gravures encadrées.
Plus, déjà en magasin :
20 caisses vin de Bourgogne ;
10 demi pipes vin de Madère, L. P.
16 Baignoires en marbre d'Italie ;
Et une facture de montres, pendules et bijoux.
4 juin THEO. NICOLET & CO.

BILLETS PERDUS.

IL a été perdu dans la journée d'hier, deux billets de banque, l'un de $500, et l'autre de $100, tous deux de la Banque des Etats Unis. On donnera une récompense de $50, à celui qui les rapportera au bureau de M. Michel Fortier, ou à l'imprimerie de cette feuille. Comme on a appris qu'une négresse a trouvé hier deux billets de banque, et qu'il est à présumer que ce sont les mêmes, les personnes auxquelles elle les présenterait pour changer, sont priées de le faire savoir, aux lieux ci-dessus mentionnés.
3 juin—☞

AVIS.—Conformément a une resolution du conseil des Marguilliers de l'Eglise St. Louis, Mrs. les entrepreneurs qui désirent contracter pour la confection des bâtisses à faire sur le terrain de la rue Royale, entre Orléans et St. Anne, voudront bien s'adresser au bureau du juge Beauregard, pour prendre connaissance du plan et y déposer leurs soumissions par écrit, d'ici au 10 juin prochain. 28 mai—12

AVIS est donné aux créanciers de la succession de feu *L. Trouard*, d'avoir à se faire connaître à An. Lumiinis, shériff de la paroisse St. Jean Baptiste, ex-officio administrateur de la susdite succession, et à lui présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées. 10 mai—☞

FOIN.—100 balles de Foin en débarquement de la barque Prudent, à vendre par
2 juin. Wm. G. HEWES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

AUJOUD'HUI Vendredi, 10 du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, une quantité de marchandises anglaises ; savoir :
Bombazet noir fin, Siamoises, Guinghams fins à carreaux, Mouchoirs de mousseline, Bas de fillouds, fil de coton *Orell*, mousselines rayées, voiles en dentelle et bobinet, &c. &c. On annoncera les conditions. 10 juin.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI 10 du courant, à 5 heures de l'après midi, il sera vendu sur la Levée, au débarquement du Ferry, 300 pierres de taille, propres aux fondations des maisons et promenades.
9 juin

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le 23 juin prochain, à la bourse de Hewlett,

200 BEAUX TERRAINS,

situés au faubourg Montreuil. Le plan en sera déposé à la bourse quelques jours avant la vente.
Conditions.—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente seront passés par Mr. Octave de Armas, Not. Pub , aux frais des acquéreurs. 9 juin—4.2ps

PAR ISAAC L. M'COY.

PROPRIÉTÉ

PRES DU CHEMIN-A-COULISSE.

IL sera vendu, samedi 11 juin prochain, à midi, à la bourse de Hewlett,

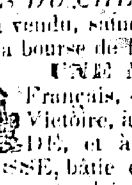

UNE MAISON située rue des Français, entre les rues Moreau et Victoire, à un ilet de L'ESPLANADE, et à un ilet du CHEMIN A COULISSE, bâtie en briques depuis dix mois, et couverte en ardoises; consistant en quatre appartemens, dont trois à feu, un salon, quatre cabinets et une cave sous l'escalier, une cuisine à étage et en briques, couverte aussi en ardoises, de quatre appartemens dont trois à feu ; le corridor se trouve placé sous le même toit que la maison, et est carrelé en briques ainsi que la galerie de la maison, la cour est aussi carrelée en briques; le puits et les latrines sont aussi en briques; le tout bâtie sur un terrain, mesurant 22 pieds de face non compris les mitoyennes (qui donnent un pied de plus à la largeur du terrain) sur 60 pieds de profondeur plus ou moins, le tout bien construit. Cette propriété donnait avant qu'il ne fut question de faire le Chemin à Coulisse, un intérêt de 10 pr. cent. On verra le plan à la Bourse.
☞ Les principaux murs de la maison ont un pied d'epaisseur.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés aux frais de l'acquéreur, chez T. Caire, notaire public. 17 mai—2t

A. Wailey *contre* L. E. Brown.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 21 juin, à 5 heures, sur les lieux, rue Conti, entre Levée et Chartres, 2 bahuts &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
10 juin. L. DAUNOY, marshal.

Lave Pechat *contre* Smith.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, mercredi 22 juin, à 5 heures, un Pupitre, un bureau, 2 tables, 1 miroir et une paire de fers à repasser, saisis dans l'affaire ci-dessus.
9 juin. L. DAUNOY, marshal.

EAU DE LA FLORIDE,
De Laroque, très-estimée.
Cette excellente composition, reçue dernièrement de Baltimore, est en vente à la pharmacie du soussigné, en grandes et petites bouteilles.
F. P. PUYONGE, Agent,
9 juin rues Chartres et Conti.

LANCIERS D'ORLEANS.

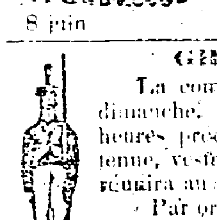

La Compagnie prendra les armes dimanche, 12 juin courant, à 5 heures très sees du matin, en grande tenue, et pantalons blancs.
Au lieu du rassemblement ordinaire.
Par ordre du capitaine,
JEAN L. RUE,
8 juin *maréchal-des-logis-chef.*

GRENADIERS.

La compagnie prendra les armes dimanche, 19 du mois courant, a 5½ heures précises du matin, en grande tenue, veste et pantalon blancs, et se réunira au lieu ordinaire.
Par ordre du capitaine.
A. D. GUESNON,
8 juin—10 sergent major.

VOLTIGEURS D'ORLEANS.

ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche 19 juin courant, à 5½ heures précises du matin en grande tenue, uniforme d'ete et plumets.
Par ordre du capt.
8 juin. Ms. CHAPUS, Sergent-maj.

$10 *DE RECOMPENSE.*

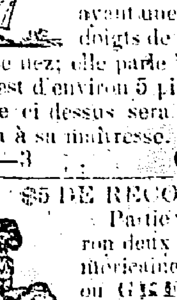

Partie marronne de chez la soussignée, rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne, la négresse nommée NANCY, marronne depuis un mois, elle est âgée d'environ 35 à 40 ans, ayant une difformité dans un des doigts de la main, et une marque sur le nez; elle parle l'anglais et le français, sa taille est d'environ 5 pieds 6 pouces. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque la ramènera à sa maîtresse.
2 juin—3 CÉCILE PAVIE.

$5 DE RECOMPENSE.

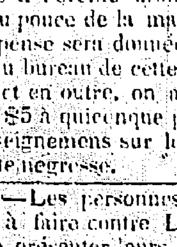

Partie maronne depuis environ deux mois, la négresse américaine nommée GRACE ou GRESSY, âgée d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, (mesure américaine,) parlant anglais, et français, ayant une cicatrice derrière le cou, une autre à l'oreille droite et une difformité à l'ongle du pouce de la main droite. La susdite récompense sera donnée à la personne qui l'amènera au bureau de cette feuille, ou la logera à la geole; et en outre, on accordera une récompense de $5 à quiconque pourrait donner quelques renseignemens sur la personne qui a débauché la dite négresse. 28 mai—☞

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire contre Louis St. Amant, sont priées de présenter leurs comptes sans délai, à lui ou à son chargé d'affaires, pendant son absence. De même celles qui lui doivent sont aussi invitées à régler avec lui, ou avec M.
ISIDORE HONORÉ.
Chargé d'affaires de Ls. St. Amant, faubourg Saulet. 7 juin—3

GENIEVRE SUPERIEUR DE CAMPBELL.

100 Barils Genièvre en débarquement du brick Hudson, venant de Baltimore, et à vendre au No. 39, rue de la Levée, par
7 juin. THOMSON & GRANT.

VIN DE MALAGA.—20 quarts de barriques Malaga sec, 30 do, et 25 barillets Vin doux, en débarquement du navire Caravan, de Malaga, à vendre par
GRAY & DURRIVE,
31 mai rue de la Nouvelle-Levée, no. 35

BOIS DE CAMPECHE—25 tonneaux à vendre par Wm. G. HEWES,
2 juin rue du Camp, no. 9